JCKA
Jeune Canoë Kayak Avignonnais

FFCK
Canoë Kayak et Sports de Pagaie
COMITÉ VAUCLUSE

24ÈME ÉDITION

1000 PAGAIES

DIMANCHE 26 MAI

ALLÉE ANTOINE PINAY, AVIGNON

Buvette et tombola

REMISE DES PRIX

TIRAGE AU SORT

9H00 - 12H00
Challenge Parents-Enfants

Parcours 2,5km et 4km
Inscription gratuite et **obligatoire**

*Participation automatique à la **tombola***

14H00 - 17H30
Navigation gratuite

Sur le Rhône, en kayak simple ou double, en canoë, en paddle. Pas besoin d'inscription !

*Possibilité de participer à la **tombola***
Vente de ticket

jckavignon@gmail.com

20 TERRE DE JEUX 24 · AVIGNON Ville d'exception · CNR · Département de VAUCLUSE · DECATHLON · france bleu vaucluse · PÉNICHE ALTHÉA

Photos : Bruno GARDELLA©, Alain HOCQUEL© / Conception graphique : Audrey MUNOZ

Jeune Canoë Kayak Avignonnais
Chemin des Tennis, Ile Piot, 84000 Avignon
0628666678 jckavignon@gmail.com
www.jcka.fr

Règlement
Challenge Parents-Enfants 2024
dans le cadre des 1000 pagaies

Introduction

La lecture attentive du présent REGLEMENT DETAILLE du Challenge Parents-Enfants 2024 est obligatoire.

Le Challenge Parents-Enfants 2024 est organisé par le JCKA (Jeune Canoë Kayak Avignonnais), avec l'aide du Comité Départemental de Canoë-Kayak Vaucluse et de la Mairie d'Avignon, dans le cadre de la manifestation des 1000 pagaies qui a lieu depuis plus de 24 ans.

L'esprit de cette manifestation sportive de pleine nature est de permettre aux équipages adultes et enfants de s'épanouir et de se dépasser en participant à une épreuve de kayak dans un cadre d'exception sur le Rhône autour du pont Saint Bénezet à Avignon. Elle consiste en un challenge parent-enfant, l'adulte concourant dans le même équipage et la même embarcation que l'enfant.

1. Dispositions communes aux épreuves

Sous peine de disqualification et pour des raisons d'organisation, il est important de respecter les horaires du planning annoncées sur le site internet, réseaux sociaux et dans le règlement ci-dessous. Les participants se doivent impérativement d'être présents à l'horaire indiqué afin de s'équiper avant l'embarquement. L'organisation peut s'opposer au départ d'un participant qui ne semble pas être en état de prendre la course.

La course se déroule par équipage de deux composés d'un adulte et d'un enfant sur des kayak biplace insubmersibles. L'enfant s'assiéra à l'avant du kayak et l'adulte à l'arrière.

Le départ a lieu en pleine eau, en ligne, à l'endroit indiqué par le juge arbitre entre la bouée et la rive gauche du Rhône (côté de la ville d'Avignon). Il n'y a pas de faux départ, le non-respect du départ donné peut entrainer une disqualification.

En cas d'abandon volontaire, les concurrents se signaleront et rejoindront le ponton d'embarquement. L'organisation pourra, si elle juge qu'une embarcation est en danger, ou

n'arrive pas à l'arrivée avant l'heure de fin de course, la disqualifier et la faire rejoindre le ponton d'embarquement.

A l'arrivée, les participants devront obligatoirement faire reconnaitre leur numéro de dossard aux organisateurs et faire scanner leur bracelet électronique par la société KMS afin de valider leur temp de course. Ils devront ensuite rendre le matériel qui leur a été prêté.

Les épreuves sont limitées à un nombre maximal de 25 embarcations par épreuve.

2. Dispositions particulières de chaque épreuve

Parcours 2,5km (enfants nés entre 2013 et 2016) :

9h15 : Remise des dossards, équipement et embarquement

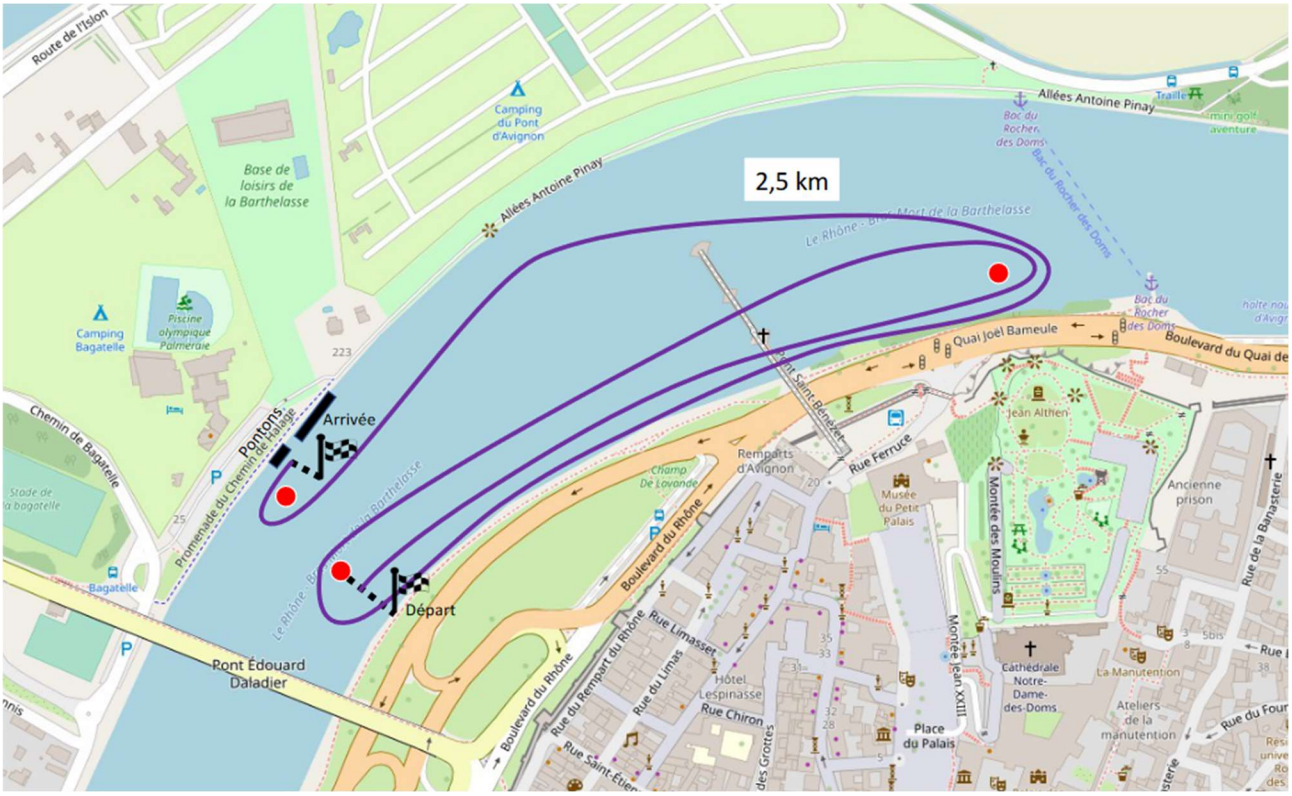

9h45 : Départ

L'embarquement et l'arrivée se situent en rive droite devant le Camping Bagatelle.

La bouée matérialisant la ligne de départ sera placée en amont du pont Daladier, et la bouée de passage sera placée entre le pont Saint Bénézet et la navette fluviale.

Jeune Canoë Kayak Avignonnais
Chemin des Tennis, Ile Piot, 84000 Avignon
0628666678 jckavignon@gmail.com
www.jcka.fr

Le parcours consiste en un aller-retour entre la bouée de départ et la bouée de passage du pont Saint Bénézet puis une rejointe du ponton de chronométrage en contournant la dernière bouée. Les concurrents devront se présenter l'avant du bateau dirigé vers l'amont afin que les juges arbitres de la société KMS scannent le bracelet électronique des participants avant le débarquement.

Des juges de course vérifieront que les concurrents respectent le parcours imposé (1 passage à la bouée Daladier et 2 passages à la bouée Saint Bénézet).

Parcours 4km (enfants nés entre 2011 et 2012) :

10h15 : Remise des dossards, équipement et embarquement

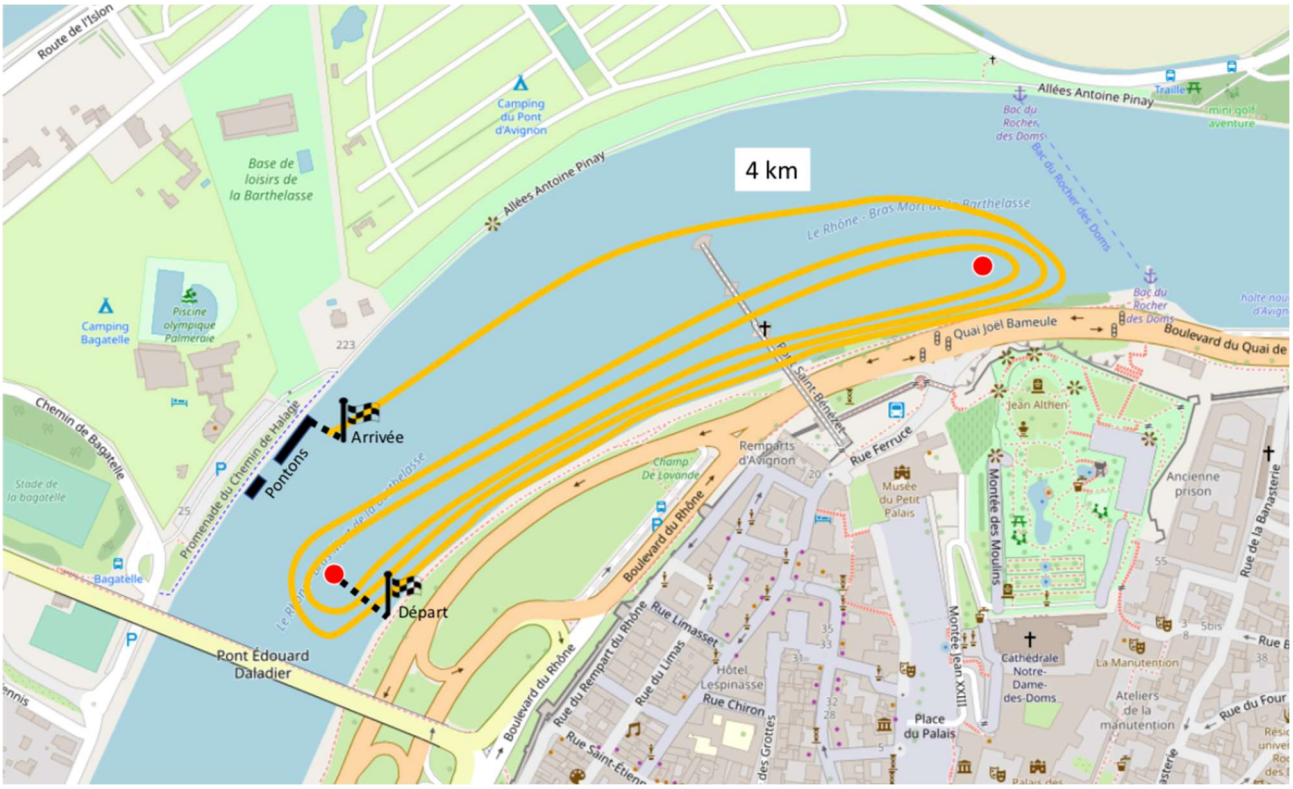

10h45 : Départ
L'embarquement et l'arrivée se situent en rive droite devant le Camping Bagatelle.

La bouée matérialisant la ligne de départ sera placée en amont du pont Daladier, et la bouée de passage sera placée entre le pont Saint Bénézet et la navette fluviale.

Le parcours consiste en deux aller-retours entre la bouée de départ et la bouée de passage du pont Saint Bénézet, puis une rejointe du ponton de chronométrage en contournant la dernière bouée. Les concurrents devront se présenter l'avant du bateau dirigé vers l'amont afin que les juges arbitres de la société KMS scannent le bracelet électronique des participants avant le débarquement.

Des juges de course vérifieront que les concurrents respectent le parcours imposé (2 passages à la bouée Daladier et 3 passages à la bouée Saint Bénézet).

3. Equipement des pagayeurs

Equipement personnel

Les pagayeurs devront s'habiller en fonction des conditions météorologiques du jour.
Dans tous les cas, les pagayeurs devront porter des chaussures fermées ne craignant pas l'eau. Par temps de vent ou de pluie, il est conseillé de porter un k-way coupe-vent et éventuellement un vêtement thermique en matière synthétique en fonction de la température. Dans tous les cas, les vêtements en coton sont à éviter (privilégier les vêtements synthétiques).

Equipement prêté par les organisateurs

Equipement individuel de flottabilité : les participants seront équipés d'un gilet de sauvetage adapté à leur taille et poids, à la norme ISO 12402-5 (Art 322-47 du Code du Sport). Les participants devront vérifier que le gilet qui leur est proposé correspond à leur poids et corpulence et demander à changer de taille si celle-ci ne convient pas. Les enfants de moins de 25 kg devront se signaler afin qu'ils soient équipés d'un gilet adapté à la norme ISO 12402-4.

Les équipages se verront ensuite remettre un dossard et un bracelet électronique par équipe. Le dossard devra être porté par l'enfant (à l'avant) et le bracelet par l'adulte. Les bracelets servent à définir le rang d'arrivée et le temps de course (les courses sont chronométrées par la société KMS).

Enfin chaque participant recevra une pagaie double à sa taille, et les équipes seront dirigées vers le ponton d'embarquement où ils pourront embarquer sur leur kayak et se diriger vers la zone de départ de la course.

4. Inscriptions et Tarifs

Les inscriptions des équipes se font gratuitement sur le site internet www.kms.fr

5. Attestation natatoire

Pour la participation il n'est pas nécessaire de présenter de certificat médical, et les participants n'ont pas besoin d'être licenciés à une quelconque fédération sportive.

En revanche il est impératif que les participants attestent de leur capacité à nager 25m et à s'immerger (Art 322-3-1 du Code du Sport). Pour les mineurs, c'est le responsable légal qui doit attester de la capacité de l'enfant à nager 25m et à s'immerger.

Les participants devront attester de cette capacité lors de leur inscription sur le site www.kms.fr faute de quoi leur inscription ne sera pas validée.

6. Sécurité et Assurances

Les organisateurs s'engagent à souscrire des cartes 1 jour FFCK pour tous les participants. Les participants seront assurés auprès de la MAIF, partenaire de la FFCK. Les clauses d'assurance sont consultables à cette adresse : https://www.ffck.org/wp-content/uploads/2023/11/INFO_ADHERENTS_FFCK_2024-Licence-temporaire.pdf

L'organisateur dispose de moyens de secours permettant de suivre les concurrents tout au long de la course.

Le directeur de course se réserve la possibilité d'annuler la course en cas de mauvaises conditions météo ou si la sécurité des participants est mise en cause. Il se réserve également la possibilité de procéder à la modification du parcours.

En cas d'incident pendant l'épreuve, les participants devront signaler toute demande d'assistance auprès des moyens de secours présents.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident immédiat ou séquelles ultérieures qui pourraient survenir aux concurrents du fait de leur participation à l'épreuve, et en cas de vol. En outre, l'inscription à la manifestation vaut pour décharge de responsabilité par laquelle les participants inscrits reconnaissent avoir pris connaissance du « REGLEMENT » de la manifestation auquel il s'engage à se conformer.

7. Droit à l'image

Par leur inscription, les concurrents autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayant droits tels que les partenaires et les médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à la manifestation « Challenge Parents-Enfants 2024», sur tout support y compris pour les projections éventuelles.

Conformément à la loi informatique et liberté du 06 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant.

8. Environnement

Dans un souci de protection de l'environnement, aucun déchet ne peut être abandonné. En cas de non-respect, l'équipe pourra être disqualifiée.

9. Protocole sanitaire spécifique

Tous les participants s'engagent à respecter les règles en vigueur au moment de l'évènement.

.

10. Annulation du fait du concurrent

L'inscription étant gratuite, il est demandé aux participants de bien vouloir annuler leur inscription sur le site www.kms.fr s'il se trouvent dans l'impossibilité de participer.

11. Modification du parcours ou annulation par l'organisation

La décision d'annuler l'une ou l'autre des épreuves ou de modifier les parcours en fonction des conditions météorologiques ou pour toutes autres raisons peut être prise à tout moment par les organisateurs.

12. Handisport et sport adapté

Les courses sont ouvertes aux participants handisports ou sport adapté s'ils attestent (ou le responsable légal pour les mineurs) de leur capacité à nager 25m et à s'immerger.

La personne concernée doit prévenir l'organisateur de la nature de son handicap ou celui de son enfant afin d'anticiper une organisation adaptée.

13. Cérémonie de remise des prix

La cérémonie protocolaire de remise des prix se tiendra sur le site de la manifestation à 12h à la fin de la dernière épreuve.

Des lots seront remis aux trois premiers équipages dans chaque catégorie :

- enfant né en 2015 ou 2016 (course 2,5km)
- enfant né en 2013 ou 2014 (course 2,5km)
- enfant né en 2011 ou 2012 (course 4km)

14. Sportivité

Les concurrents s'engagent à traiter les autres compétiteurs, les bénévoles, les arbitres et les spectateurs avec respect et courtoisie. En particulier, les participants ne doivent pas se gêner.

Toute obstruction ou brutalité constatée entrainera la disqualification immédiate de l'équipe.

JCKA
Jeune Canoë Kayak Avignonnais

FFCK
Canoë Kayak et Sports de Pagaie
COMITÉ VAUCLUSE

24ÈME ÉDITION

1000 PAGAIES

DIMANCHE 26 MAI

ALLÉE ANTOINE PINAY, AVIGNON

Buvette et tombola

REMISE DES PRIX

TIRAGE AU SORT

9H00 - 12H00

Challenge Parents-Enfants

Parcours 2,5km et 4km
Inscription gratuite et **obligatoire**

*Participation automatique à la **tombola***

14H00 - 17H30

Navigation gratuite

Sur le Rhône, en kayak simple ou double, en canoë, en paddle. Pas besoin d'inscription !

*Possibilité de participer à la **tombola***
Vente de ticket

jckavignon@gmail.com

20 TERRE DE JEUX 24 · AVIGNON Ville d'exception · CNR · Département de VAUCLUSE · DECATHLON · france bleu vaucluse · PÉNICHE ALTHEA

Photos : Bruno GARDELLA©, Alain HOCQUEL© / Conception graphique : Audrey MUNOZ